

Légation

11571
SUISSE.

N° 1035

Conf. Dintelle

La Confédération
26. 4. 72

Paris le 25 avril 1872

Monsieur le Président

Je me suis rendu avant hier à Versailles pour chercher à voir M. Thiers. Bien qu'indisposé, et souffrant d'une légère bronchite, le Président de la République m'a reçu, et je dois le dire, son accueil a été très amical.

Je lui ai parlé de la question des passeports, en lui signalant le mécontentement général provoqué en Suisse par l'inégalité de traitement suivi à notre égard, depuis les nouvelles facilités accordées aux Belges et aux Anglais. Je me suis exprimé envers lui dans les mêmes termes que vis à vis de M. de Rémusat. Je puis donc m'en réjouir, sous le double point de vue de la sûreté publique et de la taxe, à mes rapports des 13, 16 et 20 avril, nos 906, 944 et 987.

Monsieur

Monsieur Welter

Président de la Confédération Suisse
Berne

En ce qui concerne la police de Genève, et sur
 mon observation que le gouvernement Français n'avait
 à aucune époque, fait de cette question l'objet de démarches
 verbales ou écrites, M^r Thiers m'a répondu: " Il est de
 « fait qu'il y a une conspiration permanente des
 « communards à Genève. Si nous n'avons pas demandé
 « leur internement, c'est que nous avions quelques
 « doutes au sujet des intentions du Conseil Fédéral,
 « qui aurait pu ne pas nous accorder cette demande."

Quant aux droits quasi-conventionnels
 apurés à la Suisse par la déclaration du 30 Juin
 1864, M^r Thiers m'a répondu que " l'affaire
 « s'arrangera ^{très} probablement ^{et très prochainement} de manière à
 « faire droit aux réclamations soulevées par
 « la Suisse." — Je puis ajouter que M^r Thiers
 s'est exprimé à cette occasion dans des termes plus
 affirmatifs que M^r de Rémusat lui-même.

—
 Il m'a paru du reste reporté de mon

entretien avec le Président de la République, que, lui-même, n'était pas au courant de l'historique de la question des permis de séjour et des passeports. Ce motif, joint à la mise à l'ordre du jour de samedi à l'Assemblée nationale d'une interpellation de M. le Comte Taubert, m'a engagé à adresser à M. de Rémusat une note complète et détaillée des diverses phases par lesquelles cette affaire a passé, et des correspondances échangées à ce sujet entre les deux Gouvernements. J'ai tenu spécialement à ce que le Ministre des affaires étrangères pût, dans sa réponse au Comte Taubert dont Vous connaissez les intentions bienveillantes à l'égard de la Suisse, se baser sur des communications écrites et officielles. — J'ai l'honneur de Vous adresser ci-joint copie de cette note, basée sur votre office du 19 avril et sur les instructions antérieures du Conseil Fédéral.

La teneur de cette note m'engage à obtenir

Votre attention sur un point spécial. Il ne m'a
 pas paru utile de déclarer, ici maintenant,
 que la Suisse se contenterait éventuellement
 « de la suppression de la taxe, dans le cas où
 « cette mesure viendrait à être décidée vis-à-vis
 « d'un autre état. » — Dans mon opinion, le
 Gouvernement Français ne manquerait pas, je
 le crois, le comparer de cette concession
 éventuelle. Le traitement inégal imposé actuellement
 aux Suisses, comparés aux Anglais ou aux Belges
 n'en subirait pas ^{moins} et c'est précisément cette
 inégalité qui provoque le plus de plaintes, parce
 qu'elle blesse dans une certaine mesure notre
 honneur national. L'obligation de prendre un
 passeport et de le faire viser par une autorité
 française resterait encore & occasionnerait
 de grandes pertes de temps. — Enfin, s'il faut
 faire cette concession, nous pourrions toujours
 la faire plus tard. — C'est cette dernière

considération qui m'a surtout engagé à demander, pour le moment, l'application pure et simple à la suite de toutes les facilités accordées à la Grande Bretagne & à la Belgique. — Une conception aussi considérable, faite dans le moment actuel, me paraîtrait évidemment prématurée, et cela d'autant plus, qu'après mes entretiens avec MM. Thiers & de Rémusat, j'ai bon espoir d'obtenir l'égalité de traitement en notre faveur.

Je remettrai demain personnellement à M. de Rémusat la note dont copie est jointe, en lui demandant d'accélérer autant que possible la solution de cette question.

Je me permettrai, à l'occasion du présent rapport, de Vous remercier de la circulaire que Vous avez bien voulu m'adresser le 17 de ce mois. J'ai la conviction que chacune

de ces communications politiques et confidentielles
 sera d'une grande utilité, non seulement pour
 moi, mais encore pour les diverses Légations Suisses
 à l'étranger. J'ai pris bonne note des questions
 sur lesquelles Vous voulez bien appeler mon
 attention, et j'aurai l'honneur de Vous faire
 part, lorsque les circonstances me mettront en
 mesure de le faire, des renseignements que
 j'aurai pu recueillir.

Veuillez agréer, Monsieur le Président,
 l'assurance de ma plus haute considération
 Le Ministre de Suisse

1931

Bundesrath vom 24. April 1872

Paris 25.2.

H. J. Dreyfus

ans

*de ces communications politiques
sera dans quelle att
moi, mais en ce qui
à l'étranger. J'ai pu
des bruits sans doute
attention, et j'ai vu l'homme de ma
Paris, lorsque les circonstances me mettront en
milieu de la série de renseignements que
j'ai pu recueillir.*

*Le Bureau de nos publications correspondantes
à Paris, le 25.2.1872*